

Demande de subside scolaire

Année scolaire 2024/2025

à remettre pour le 31.10.2025

Elève / étudiant (à remplir par l'élève / l'étudiant)

Matricule

___ ___ ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___ ___
(indiquez le numéro exact)

Nom(s) et Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

Pièce justificative (de l'année scolaire 2023/2024) requise à joindre à la demande :

➤ Pour les **lycéens** :

- un certificat établi par l'école attestant **la réussite**
 - ou
 - une copie du bulletin du 3^{ème} trimestre / 2^{ème} semestre
- et le cas échéant
- une copie du diplôme de fin d'études secondaires
 - **un relevé d'identité bancaire (RIB) actuel émis par votre banque**

➤ Pour les **universitaires** :

- copie de la « notification d'aide financière pour le semestre d'hiver et d'été 2024/2025 » (AIDEFI) du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
- **un relevé d'identité bancaire (RIB) actuel émis par votre banque**

➤ Pour les **universitaires ayant obtenu un diplôme de bachelor, master ou doctorat** :

- copie de la « notification d'aide financière pour le semestre d'hiver et d'été 2024/2025 » (AIDEFI) du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur
- une copie du diplôme de bachelor, master ou doctorat
- **un relevé d'identité bancaire (RIB) actuel émis par votre banque**

Tous les certificats doivent être remis en langue française, allemande ou anglaise

Liliana AMADO DIAS

BUREAU DE LA POPULATION

1, place Grande-Duchesse Charlotte
L-8041 Strassen
www.strassen.lu

Tél. : 31 02 62 - 246
Email : liliana.amado@strassen.lu

Adresse postale :
B.P. 22
L-8001 Strassen

Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles collectées à travers ce formulaire font l'objet d'un traitement par l'administration communale de Strassen afin de faire droit à votre demande. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018. Ce document sera conservé pendant 10 ans par l'administration communale.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification de vos données personnelles ainsi que de la faculté de retirer votre consentement conformément au Règlement Européen de Protection des Données du 25 mai 2018.

La demande est à remettre au collège des bourgmestres et échevins pour au plus tard le 31.10.2025. Passé ce délai, aucune demande ne sera plus prise en considération.

Si elle est incomplète ou non accompagnée des pièces justificatives exigées, elle ne pourra être prise en considération.

Les demandes envoyées par email ne sont pas acceptées.

Strassen, le _____

(Signature du requérant)

et

(Signature du père, de la mère ou du tuteur en cas de minorité du requérant)